

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N°013

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LE PROJET "TRI HORS FOYER"			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : Mme KERRINCKX.

ABSENT EXCUSE : M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), entrée en vigueur le 10 février 2020, impose aux collectivités la mise en place d'un système de tri sélectif dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2025. Cette obligation s'inscrit dans une volonté nationale de renforcer la gestion des déchets et de favoriser le recyclage.

La Ville de Carcassonne, déjà engagée dans des démarches environnementales, a mené plusieurs actions en partenariat avec le Covaldem11 et l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet « Cité propre ».

Dans ce prolongement, la Ville souhaite répondre à l'appel à projet « Tri hors foyer 2024 » porté par l'éco-organisme CITEO. Le projet prévoit l'installation progressive de 100 corbeilles de tri bi-flux sur le territoire communal, réparties sur les années 2025 et 2026. Ce déploiement se fera en partenariat avec le Covaldem11 et la commune de Floure, dans une démarche mutualisée.

Le coût total de l'opération est estimé à 98 640 € TTC avec une subvention possible de 40 018 € pour la commune de Carcassonne.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le principe de mise en place du tri sélectif hors foyer à Carcassonne ;
- De valider les termes de la convention tripartite avec le Covaldem11 et la commune de Floure ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24729-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025
Publication : 03/06/2025